



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Premier ministre : structures administratives

Question écrite n° 5950

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le coût de fonctionnement du Conseil d'analyse de la société. Il le prie de bien vouloir lui préciser, en premier lieu, le montant total du budget de fonctionnement de cet organisme placé auprès du Premier ministre, au titre de l'année 2012. Il lui demande, en deuxième lieu, de lui indiquer quels sont les effectifs (s'agissant de fonctionnaires ou de contractuels) pour chacune des catégories (hauts fonctionnaires, catégorie A, catégorie B, catégorie C). Il le prie, en dernier lieu, de lui préciser la masse salariale totale ainsi affectée au Conseil d'analyse de la société.

Texte de la réponse

Les moyens du conseil d'analyse de la société sont inscrits à l'action « Stratégie et prospective » du programme « Coordination du travail gouvernemental ». Le montant prévisionnel de ses dépenses de fonctionnement s'élève à 84 432 euros pour l'année 2012. Ce montant inclut un loyer budgétaire de 34 056 euros. Le conseil d'analyse de la société est composé d'un président délégué (catégorie A+) et de trois agents (un A+ et 2 A) mis à disposition par le ministère de l'Education nationale, sans impact sur le plafond d'emploi de cet organisme. Le montant prévisionnel des indemnités versées à ces quatre agents est évalué à 71 656 euros pour l'année 2012.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5950

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5272

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 157